

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de conseillers : en exercice /_29_/ présents /_25_/ votants /_29_/

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT NEUF FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, D. GONÇALVES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, C. TIPHINEAUD, E. BIANAY-BALCOT, J. QUEIJO, M. GRIMONT, , S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. QUINTYN, C. SILVA, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :	C. MOYNEZ	procuration à	M. FERNANDEZ
	P. QUÉRO		É. GRILLON
	M. ALOUI		P. ROUYER
	S. SABLITCH		S. JUGAL

Secrétaire de séance : Patrick ROUYER est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil Municipal.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L331-1,

VU le budget primitif de la Commune,

VU la délibération du Conseil municipal n° 004 en date du 5 octobre 2023 portant modification du tableau des effectifs,

VU l'avis du Conseil Social territorial en date du 26 février 2024,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 27 février 2024,

CONSIDÉRANT qu'il convient mettre à jour le tableau des effectifs afin de le mettre en adéquation avec les emplois occupés (ou temporairement vacants) et budgétisés.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Christelle QUÉRO,
Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ,

ADOpte à compter du 1^{er} mars 2024 la modification du tableau des emplois tel que suit :

Créations : (cinq)

Filière administrative : (deux)

- Création d'un poste de rédacteur territorial
- Création d'un poste d'adjoint administratif

Filière technique : (trois)

- Création de trois postes d'adjoint technique territorial

Suppressions (six)

Filière administrative : (trois)

- Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière technique : (trois)

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- Suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

ARRÊTE le nombre d'emplois figurant au tableau des effectifs permanents à 93 emplois dont 2 à temps non complet comme indiqué dans le tableau ci-après annexé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés dans les emplois créés sont inscrits au budget, chapitre 012.

DIT que la présente délibération sera transmise à :

- Madame La Préfète du Val-de-Marne
- Madame La Trésorière Principale d'Orly

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 1^{er} mars 2024

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le

Certification exécutoire le

Date d'affichage le

Conseil municipal du 29 février 2024



Éric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-094-219400017-20240229-20240229_01